

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : D028-2024 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/07/2024

Objet : Création d'un tarif pour remplacement d'un badge d'accès

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 15/07/2024 Agent de transmission : Nathalie FONTAINE

Acte : D028-2024.PDF

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-258728674-20240712-D028-2024-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/07/2024

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Peyrilhac, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 4 juillet 2024

En exercice	8
Présents	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Catherine CASIMIR, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Sandrine SAVARY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile LAGRANGE

Objet : CRÉATION D'UN TARIF POUR REMPLACEMENT D'UN BADGE D'ACCÈS

Madame la Présidente expose qu'un système de contrôle d'accès électronique a été mis en place pour sécuriser les locaux de la crèche.

Des badges magnétiques vont être confiés aux usagers pour leur faciliter l'accès à la structure, sans contrepartie financière.

Toutefois, en cas de perte ou de vol, il conviendra de remplacer le badge concerné et de procéder à sa facturation. Pour ce faire, la Présidente propose d'appliquer un tarif de 15,00 € qui comprend le coût du badge lui-même ainsi que le travail de programmation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Fixe à 15,00 € le tarif de remplacement d'un badge d'accès à la crèche du SIEPEA.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le : **15 JUL. 2024**
Publication ou Notification le : **16 JUL. 2024**

POUR EXTRAIT CONFORME
Veyrac, le 12 juillet 2024

La Présidente
Nathalie FONTAINE

